



04/2013

Chlamyidiose des oiseaux

Maladie infectieuse, généralement subclinique, des oiseaux d'ornement, de la volaille de rente et des oiseaux sauvages. Chez l'être humain, l'infection peut provoquer une maladie similaire à la grippe, de forme aiguë, accompagnée de fièvre et pouvant aussi provoquer des troubles respiratoires (psittacose/ornithose).

1 Espèces touchées

Différentes espèces d'oiseaux, surtout les perroquets, les perruches (psittacidés) et les pigeons. Chez la volaille de rente, les dindes sont les plus sensibles. Être humain et autres mammifères.

2 Agent infectieux

Chlamydia psittaci. Bactérie intracellulaire, non-mobile, Gram-négatif, ayant un cycle de développement compliqué. Chez les oiseaux, les souches de *C. psittaci* sont classées en sept sérotypes. Elles représentent un propre groupe par rapport aux isolats de *C. psittaci* de mammifères.

3 Clinique/Pathologie

La maladie peut provoquer des symptômes cliniques chez les jeunes oiseaux, surtout chez les pigeons, les dindes et les psittacidés. On observe les symptômes suivants: plumage hérissé, écoulements nasal et oculaire, amaigrissement. On observe souvent des fientes de couleur vert-clair. Mortalité élevée. Chez les poules et les canards, la maladie évolue le plus souvent de manière subclinique.

Chez **l'être humain**: céphalées, symptômes grippaux, fièvre et problèmes respiratoires. Autres manifestations possibles: endocardite, myocardite, péricardite et glomérulonéphrite. Lorsqu'elle n'est pas soignée, cette maladie a une mortalité élevée.

4 Répartition géographique

Mondiale. En Suisse, on observe régulièrement des cas de chlamyidiose.

5 Epidémiologie

Les oiseaux infectés de manière latente, principalement les psittacidés et les pigeons, constituent le réservoir de l'agent pathogène. L'excrétion des *Chlamydia* s'effectue essentiellement par les fientes et les sécrétions nasales et peut durer des mois. L'infection se transmet principalement de manière aérogène par les sécrétions des voies respiratoires (aérosols de gouttelettes) et par de la poussière contaminée. C'est donc lorsque les animaux sont maintenus en grand nombre dans des locaux fermés (p. ex. stations de quarantaine) que le danger de contamination est le plus grand.

6 Diagnostic

Oiseaux: suspicion en cas de constat de symptômes respiratoires et d'altérations des fientes.
Confirmation par la mise en évidence de l'agent infectieux par méthode moléculaire (écouvillons du cloaque ou des choanes).

7 Diagnostic différentiel

En cas de diarrhée: salmonellose, verminose; en cas de rhinite: mycoplasmosse, mycose.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse. Il existe un vaccin pour les dindes.

9 Prélèvements

L'oiseau en entier, écouvillons du cloaque ou des choanes. Quiconque fait le commerce de psittacidés, pratique leur élevage à titre professionnel ou expose ces oiseaux en public, doit envoyer tous les psittacidés qui périssent dans ses effectifs à un laboratoire officiel désigné par l'office vétérinaire cantonal, afin d'établir la cause de leur mort (art. 251 OFE).

10 Mesures de lutte

Epizootie à combattre, OFE art. 212 et art. 250 à 254.

11 Contrôle des viandes

Mesures à prendre suivant les critères généraux (OHyAb, annexe 7).